

ZONES DEFINIES PAR LA REGLEMENTATION ATEX :

Atmosphère explosive présente...	Zone gaz/vapeurs	Zone poussières
...en permanence ou pendant de longues périodes en fonctionnement normal	0	20
...occasionnellement en fonctionnement normal	1	21
...accidentellement, en cas de dysfonctionnement ou de courte durée	2	22

EXEMPLES DE LOCALISATION DE ZONE GAZ/VAPEURS

En général, une zone 0 sera présente à l'intérieur des réservoirs, des canalisations, des récipients...

Une zone 1 pourra inclure, entre autres :

- La proximité immédiate de la zone 0,
- La proximité immédiate des ouvertures d'alimentation, des événements, des vannes de prises d'échantillons ou de purge, des ouvertures de remplissage et de vidange,
- Des points bas des installations (fosses de rétention, caniveaux).

Une zone 2 pourra inclure, entre autres, les emplacements entourant les zones 0 et 1, les zones à proximité immédiate des brides, des connexions, des vannes et raccords de tuyauterie, des tubes de niveau en verre, des appareils en matériaux fragiles...

EXEMPLES DE LOCALISATION DE ZONE POUSSIÈRES

En général, une zone 20 sera présente à l'intérieur des réservoirs, des canalisations, des récipients...

Une zone 21 pourra inclure, par exemple, des emplacements à proximité immédiate des points de remplissage ou de vidange de poudre, des emplacements dans lesquels des couches de poussières apparaissent et sont susceptibles, en fonctionnement normal, de conduire à la formation d'un nuage de poussières combustibles en mélange avec l'air de concentration suffisante.

Une zone 22 pourra inclure, entre autres, des emplacements au voisinage d'appareils, systèmes de protection et composants contenant de la poussière, à partir desquels de la poussière peut s'échapper en cas de fuite et former des dépôts de poussières (par exemple les ateliers de broyage dans lesquels la poussière peut s'échapper des broyeurs et ensuite se déposer notamment sur les éléments de charpente).

Source : <http://www.inrs.fr/risques/explosion/reglementation-textes-reference.html>

Source : <http://www.inrs.fr/risques/explosion/zonage-marquage-materiel-atex.html>

